drone-spot

FICHE DE VOL

Générée le 23 novembre 2026

Mirador de Siruana

Montagne · Espagne

Coordonnées GPS	41.25765, 0.93024
Altitude	677 m
Hauteur maximale	120 m max
Accès	Accès direct en voiture
Aérodrome le plus proche	Hélistation de Mas Passamaner 21 km, direction E · spot 531 m plus haut
Référence du spot	312190

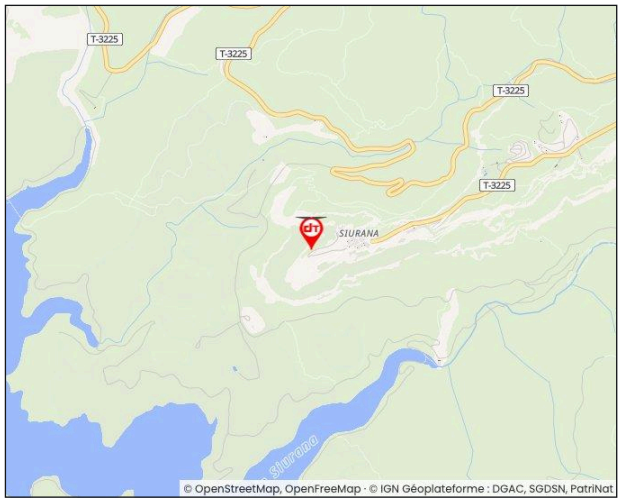

Situation du spot et restrictions (image de la carte Drone-Spot)

Soleil (heures locales, UTC+01:00)

Jour	Aube	Lever	Coucher	Crépuscule	Durée du jour	Heure dorée
Lun. 23 nov.	07:24	07:54	17:32	18:02	9 h 37	07:54–08:36 · 16:49–17:32
Mar. 24 nov.	07:25	07:55	17:31	18:01	9 h 36	07:55–08:37 · 16:49–17:31
Mer. 25 nov.	07:26	07:56	17:31	18:01	9 h 34	07:56–08:39 · 16:48–17:31

Aérodromes à proximité

Aérodrome	Type	Distance	Altitude
Hélistation de Mas Passamaner	Hélistation	21 km, direction E	146 m
Aéroport de Reus	Aéroport	23 km, direction SE	71 m

Description

Falaise avec spot photos et vidéos magnifique

Scannez pour ouvrir la fiche à jour : météo, carte et restrictions.

https://www.drone-spot.tech/fiche-spot.aspx?id=312190

Avant chaque vol : vérifiez la carte des zones UAS, les NOTAM et les zones temporaires, la météo et l'indice Kp.

Préparer le vol

Check-List avant le vol

- ☐ Zone vérifiée : zones UAS, restrictions, espaces protégés
- ☐ NOTAM et zones temporaires consultés
- ☐ Météo : vent, rafales, pluie, visibilité ; indice Kp
- ☐ Numéro d'exploitant affiché sur le drone
- ☐ Attestation de formation ou brevet sur soi
- ☐ Assurance responsabilité civile vérifiée
- ☐ Batteries chargées : drone, radiocommande, téléphone
- ☐ Hélices, moteurs et châssis en bon état
- ☐ Carte mémoire en place et vide
- ☐ Logiciels à jour, compas et IMU étalonnés
- ☐ Retour automatique : point et hauteur de retour réglés
- ☐ Signalement électronique ou identification à distance actif
- ☐ Zone de décollage dégagée, personnes informées et à distance
- ☐ Observateur présent si vol en immersion

Règles essentielles de la catégorie ouverte

Ce pays applique les règles européennes des drones (catégorie ouverte) ; il peut y ajouter ses propres zones et conditions.

- Hauteur maximale : 120 m au-dessus du sol, moins là où une restriction l'impose.
- Gardez toujours le drone à vue ; en vol en immersion, un observateur le garde à vue à vos côtés.
- Ne survolez jamais un rassemblement de personnes et respectez les distances de votre sous-catégorie (A1, A2 ou A3).
- Respectez les zones géographiques UAS : abords des aérodromes, zones interdites ou réglementées, espaces protégés, sites sensibles.
- Enregistrez-vous comme exploitant si le drone pèse 250 g ou plus ou porte une caméra (sauf jouet), et affichez le numéro sur le drone.
- Formation : attestation en ligne A1/A3 à partir de 250 g ou pour un drone de classe C1 ; certificat A2 pour voler plus près des personnes avec un drone de classe C2.
- Cédez toujours le passage aux aéronefs habités et posez-vous si l'un d'eux approche.
- Respectez la vie privée : pas d'images permettant d'identifier des personnes sans leur accord ; la prise de vue aérienne est interdite dans certaines zones.
- Vérifiez votre assurance responsabilité civile.

Résumé non exhaustif : les règles évoluent. Référence : guide de la catégorie ouverte de la DGAC et réglementation du pays.

Liens utiles

Carte des zones UAS autour du spot : https://www.drone-spot.tech/carte-uas.aspx?lat=41.25765&lon=0.93024
Bibliothèque du télépilote : https://www.drone-spot.tech/bibliotheque

Mes notes de vol

Fiche d'information générée par Drone-Spot à partir des données de la communauté : elle ne remplace ni l'information aéronautique officielle ni la réglementation. Le télépilote reste responsable de son vol.